

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Bureau International du Travail

Secteurs

Notes d'orientation rurale

La pêche durable : des conditions de travail décentes, la sécurité et la protection sociale

La pêche de capture et l'aquiculture sont d'importantes sources d'alimentation, d'emplois et de revenus et, dans de nombreuses communautés côtières, la principale, voire la seule façon de gagner sa vie. La pêche continue néanmoins d'être l'une des professions les plus dangereuses et exige une attention particulière pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des pêcheurs.



© OIT/P. Deloche

Faits et chiffres

- La pêche de capture et l'aquiculture ont fourni au niveau mondial environ 142 tonnes de poisson en 2008.
- La production mondiale d'aquiculture a fortement augmenté, passant de moins d'un million de tonnes en 1950 à 52,5 millions en 2008.
- La valeur de la production mondiale de la pêche de capture à la première vente en 2008 était estimée à 93,9 milliards de dollars E-U, la vente de poissons et de produits de la pêche représentant environ 10 pour cent des exportations agricoles totales.
- L'emploi dans la pêche et l'aquiculture a fortement augmenté, avec une hausse annuelle moyenne de 3,6 pour cent depuis 1980 fournissant jusqu'à 45 millions d'emplois en 2008.
- Au moins 12 pour cent des personnes travaillant dans la pêche et l'aquiculture sont des femmes.
- Pour chaque personne employée dans la pêche ou l'aquiculture, environ trois emplois sont créés dans des activités secondaires, ce qui représente plus de 180 millions d'emplois au total.
- Plus de 41 pour cent des flottes de pêche dans le monde sont composées de bateaux traditionnels à voiles ou à rames. Ils se trouvent essentiellement en Asie (77 pour cent) et en Afrique (20 pour cent).
- La petite pêche représente plus de la moitié des prises mondiales de poissons en mer et dans les eaux intérieures, et emploie plus de 90 pour cent des 35 millions de pêcheurs de capture dans le monde. Elle donne un moyen de subsistance à 84 millions d'autres personnes employées à des tâches liées au traitement, à la distribution et à la vente du poisson.

Source: FAO: *La situation mondiale des pêches et de l'aquiculture* (2010).

Pourquoi il faut agir

- La pêche de capture fournit des activités génératrices de revenus aux communautés rurales qui peuvent ainsi satisfaire leurs besoins en termes de sécurité alimentaire et d'emploi.
- Les aliments de la pêche fournissent des protéines et des huiles, importants pour la nutrition et la sécurité alimentaire.
- La pêche de capture fournit à des millions de ruraux, surtout en Asie et en Afrique, des revenus saisonniers et supplémentaires, ce qui est particulièrement important pour les communautés rurales agraires qui font face aux pénuries d'emplois saisonniers.
- De nouvelles évolutions telles que l'aquiculture offrent de nouvelles possibilités d'emploi aux communautés rurales.
- La pêche est une profession plus dangereuse que d'autres. La sécurité et les risques varient selon la taille de l'embarcation, le type d'opérations de pêche, la zone d'activité, le matériel transporté et la tâche de chaque pêcheur. Les risques et les dangers sont, entre autres:
 - ◆ Les conditions climatiques et maritimes extrêmes
 - ◆ Le risque de mort ou d'accidents du fait du matériel de pêche ou autre équipement
 - ◆ Les longues heures, les températures extrêmes, et le très mauvais temps
 - ◆ L'échec de l'alimentation du navire
 - ◆ Le risque que le bateau se retourne s'il est instable, le chalut endommagé ou lors de la traversée de vagues déferlantes
 - ◆ Couler lors du remorquage de grosses prises
 - ◆ Les attaques de créatures marines dangereuses
- La protection juridique relative aux conditions de travail des pêcheurs est insuffisante ou vague dans beaucoup de pays. Étant donné que la pêche a lieu en mer ou sur d'autres eaux, les conditions de travail peuvent être



© OIT/M. Crozet

Orientations pour l'action

Promouvoir les opportunités d'emploi et les compétences

- Envisager de réserver des zones de pêche pour l'usage exclusif des communautés de pêche locales, traditionnelles ou artisanales.
- Encourager et appuyer la croissance des petites et moyennes entreprises grâce à des programmes et opportunités de microfinance.
- Élaborer des programmes d'éducation et de formation en entrepreneuriat pour les communautés de pêcheurs, afin d'améliorer les chaînes de valeur locales et régionales.
- Former et aider à développer les compétences pour aider les pêcheurs et les autres membres de communautés de pêche à apprendre à utiliser les nouvelles technologies et à se reconverter dans d'autres emplois dans les régions où les réserves de poissons s'amenuisent.
- Employer la main-d'œuvre locale pour protéger et entretenir l'environnement.

Améliorer les conditions de travail

- Collecter et publier des données et statistiques distinctes sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche. Dans de nombreux pays, les informations sur les pêcheurs ne sont actuellement pas dissociées de celles sur les travailleurs agricoles.
- Analyser les lois, réglementations et autres mesures en vue de déterminer si elles couvrent suffisamment les conditions de travail des pêcheurs, en particulier ceux qui travaillent dans des zones rurales et dans la petite pêche.

difficiles à contrôler (ex: par l'inspection du travail) et faire appliquer les lois et les législations nationales ou locales relève du défi.

- Souvent, plusieurs entités gouvernementales ont compétence sur divers aspects des conditions de travail et d'existence des pêcheurs, et ces entités peuvent ne pas être bien coordonnées. De ce fait, les pêcheurs peuvent « glisser entre les mailles » des lois et de la réglementation régissant les conditions de travail et leur mise en application.
- Le travail des enfants existe dans le secteur de la pêche de nombreux pays, surtout dans les communautés rurales. Dans un pays d'Afrique de l'Est, on estime que, dans la pêche comme dans l'aquaculture, les enfants constituent plus de 40 pour cent de la main-d'œuvre.
- Les initiatives visant à lutter contre la pêche excessive risquent de réduire les opportunités d'emploi des pêcheurs. D'où la nécessité de former et de développer les compétences au sein des communautés de pêcheurs, en vue de leur offrir d'autres possibilités d'emploi.
- La pollution, y compris la pollution à terre, dégrade souvent la pêche. Le développement des littoraux entraîne fréquemment la perte de zones d'élevage et de ponte essentielles.
- Les revenus de la plupart des pêcheurs représentent une part de la valeur des prises. Cette méthode de paiement peut alimenter les pratiques de pêche dangereuses et la pression excessive sur les ressources marines. Dans nombre de pays, les pêcheurs rémunérés sur cette base sont considérés comme des « travailleurs indépendants » et ne reçoivent donc pas toujours la même protection que les autres travailleurs.
- Les femmes sont surtout impliquées dans le traitement et la vente du poisson. Les conditions de travail dans ces sous-secteurs de la pêche ne sont en général pas suffisamment réglementées.
- Une part relativement faible des pêcheurs sont membres de syndicats, mais ils sont membres d'organisations communautaires et de coopératives. Néanmoins, ces organisations communautaires ne sont pas toujours associées à des organisations plus puissantes et influentes représentant les employeurs et les travailleurs. Cela restreint l'influence de leurs membres sur les mesures et politiques du gouvernement qui ont des incidences directes sur leur mode de subsistance.



© OIT/M. Crozet



© OIT/P. Xandri

- Renforcer les capacités des inspecteurs du travail et d'autres à contrôler et faire respecter les lois et les réglementations nationales, ainsi que toutes les autres mesures relatives aux conditions de travail des pêcheurs.
- Comparer les lois, réglementations et autres mesures nationales existantes aux dispositions de la Convention de

Encadré 1

Convention sur le travail dans la pêche, 2007 (No. 188)

Objectif : Faire en sorte que les pêcheurs jouissent de conditions de travail décentes à bord des bateaux de pêche concernant les exigences minimales de travail à bord, de conditions de travail, de logement et de nourriture, de sécurité et de santé au travail, de soins médicaux et de sécurité sociale.

Raison d'être : Du fait des avancées dans les technologies de la navigation et de la pêche, et des changements survenus dans les lois régissant la pêche, les pêcheurs travaillent plus loin des côtes. Les petits bateaux vont plus loin pour des opérations de pêche de plusieurs jours, d'où l'importance d'améliorer les conditions de travail et de vie également à bord des petites navires de petite pêche. On a pu constater des accords distincts entre employeurs et employés lors d'opérations de pêche sur des bateaux de moins de 24m de long. Certaines opérations de pêche se rapprochent d'un mode de production industriel. La Convention sur le travail dans la pêche peut aider à éviter que ne soient oubliées les conditions de travail dans la pêche de petite échelle, surtout dans de nombreux pays en développement.

Champ d'application : S'applique à tous les pêcheurs et bateaux de pêche se livrant à la pêche commerciale.

Plan d'action : L'OIT a adopté un plan d'action pour la ratification générale et la mise en application effective de la Convention No. 188.

Source : Collectif International d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF): *Guide ICSF: Pour mieux comprendre la Convention sur le travail dans la pêche* (Collectif International d'appui aux travailleurs de la pêche: Chennai, Inde: 2007)

l'OIT sur le travail dans la pêche de 2007 (No 188) afin d'identifier les carences et de proposer d'éventuels amendements pour améliorer la protection juridique des pêcheurs.

- Stimuler le débat national et communautaire, de même que le dialogue social pour déterminer quels sont les changements qu'il convient d'apporter aux dispositions et aux programmes nationaux juridiques pour améliorer la situation des pêcheurs.
- Coordonner le travail des agences gouvernementales, ministères et autres entités impliquées dans les divers aspects des conditions de travail du secteur de la pêche.
- Appuyer et encourager la création et le renforcement de syndicats, d'organisations représentant les pêcheurs et les propriétaires de bateaux de pêche, pour que le secteur de la pêche se fasse entendre dans les discussions nationales concernant l'amélioration des conditions de travail dans le secteur.
- Prendre des mesures spécifiques et concrètes concernant les taux élevés de décès et d'accidents parmi les pêcheurs. Il pourra s'agir de mettre en place des lois et réglementations, d'élaborer des programmes de sécurité et santé au travail pour les pêcheurs et d'autres mesures.
- Améliorer les services médicaux pour les pêcheurs en mer et à terre.
- Examiner et améliorer les programmes de protection sociale des pêcheurs.
- Prendre des mesures spécifiques et concrètes quant au travail des enfants dans le secteur de la pêche. Exploiter l'outil d'orientation à venir de la FAO et du BIT sur le travail des enfants dans le secteur de la pêche.
- Mettre en place des mécanismes de coordination entre les autorités compétentes du secteur de la pêche aux échelons national et local, comme approprié, et fixer leurs rôles et responsabilités, en tenant compte de leurs complémentarités, du contexte national et de la pratique.

Encadré 2

Projet pour le développement rationnel et durable du secteur de la pêche (OIT)

Financé par l'Espagne, le projet a aidé à améliorer les conditions sociales et de travail des employés du secteur de la pêche dans quatre pays d'Afrique (la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Maroc et le Sénégal) et deux pays d'Amérique latine (l'Équateur et le Pérou). Le dialogue social a aussi été intégré lors d'un atelier à Dakar en 2007 sur l'inspection du travail dans le secteur de la pêche, qui a été l'occasion de créer une plateforme de dialogue social établissant un mécanisme d'information et de négociation où les acteurs tripartites de la pêche artisanale et industrielle sont représentés.

Source :

http://www.ilo.org/public/spanish/region/eurpro/madrid/download/triptico_in.pdf

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le rôle de l'OIT

- Promouvoir le travail décent dans le secteur de la pêche, y compris l'application dans ce secteur des droits et principes fondamentaux du travail de l'OIT, et la ratification et mise en œuvre de la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche de 2007 (No. 188). Une attention particulière doit être accordée aux besoins spécifiques des communautés rurales de pêcheurs et des petits pêcheurs. L'OIT poursuit cet objectif au moyen de services consultatifs techniques, de projets de coopération technique, de la formation, de réunions et séminaires internationaux, régionaux et nationaux, via des publications et la préparation de supports de formation.
- Travailler en collaboration avec d'autres agences spécialisées des Nations Unies et des acteurs externes, à l'amélioration de la sécurité, de la santé et de la formation des pêcheurs, en particulier avec la FAO et l'Organisation Maritime Internationale (OMI).
- Collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour lutter contre le travail des enfants; par exemple avec l'atelier de la FAO en 2010 sur le travail des enfants dans la pêche et l'aquaculture, organisé en collaboration avec l'OIT, afin de contribuer à enrichir le contenu et la forme des documents de politique et de pratique sur l'élimination du travail des enfants dans la pêche et l'aquaculture.
- Organiser des réunions pour promouvoir le dialogue social et résoudre des problèmes spécifiques au secteur de la pêche, comme le Comité sur les conditions de travail dans l'industrie de la pêche (Genève, du 4 au 13 mai 1988), la réunion tripartite sur la santé et la sécurité dans l'industrie de la pêche (Genève, du 13 au 17 décembre 1999), et des réunions tripartites d'experts tenues entre 2003 et 2006 et qui ont contribué à l'élaboration de la Convention sur le travail dans la pêche de 2007 (No 188).



© OIT/P. Deloche

Liens

- 📄 OIT: *Convention sur le travail dans la pêche de 2007 (No. 188) et informations connexes*: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/mariti/fishing/standards-fishing.htm>
- 📄 BIT: *Coopération technique- travail de l'OIT en Afrique et en Amérique latine*: www.ilo.org/public/spanish/region/eurpro/madrid/evntos/index_pesca.htm
- 📄 FAO/BIT: *La sécurité du pêcheur*: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/mariti/fishing/socprot-safety.htm> ou <http://www.safety-for-fishermen.org/en/>

Outils

- ♦ BIT: *Brochure sur la Convention sur le travail dans la pêche No. 188 et la Recommandation No. 199* (Genève: 2007)
- ♦ BIT: *Handbook for Improving Living and Working Conditions on Board Fishing Vessels* (Genève: 2010)
- ♦ BIT: *Training Manual on the Implementation of the Work in Fishing Convention, 2007 (No. 188)* (Genève: 2010)

- ♦ FAO/OIT/OMI: *Code of Safety for Fishermen and Fishing Vessels - 2005. Part A - Safety and Health Practice* (OMI: Londres: 2005)
- ♦ FAO/OIT/OMI: *Safety Recommendations for Decked Fishing Vessels of Less than 12 Metres in Length and Un-Decked Fishing Vessels* (OMI: Londres: 2010)
- ♦ M. Ben Yami: *Risks and Dangers in Small-Scale Fisheries: An Overview* (Genève BIT: 2000)
- ♦ FAO/OIT/OMI: *Document for Guidance on Training and Certification of Fishing Vessel Personnel* (OMI, Londres: 2001)
- ♦ OIT: *Convention sur le travail dans la pêche de 2007 et Recommandation, Plan d'action 2011-2016* (Genève: 2011)
- ♦ OIT: *Work in Fishing Convention and Recommendation, 2007 Action Plan 2011-2016* (Geneva: 2011)

Contact

Brandt Wagner: wagner@ilo.org,
ou Dani Appave: appave@ilo.org, ou sector@ilo.org

Auteur: Brandt Wagner